



Réseau Mondial des Projets sur le Travail Sexuel
Promouvoir la Santé et les Droits Humains

guide

COMMUNAUTAIRE

L'émancipation économique des travailleuSEs du sexe



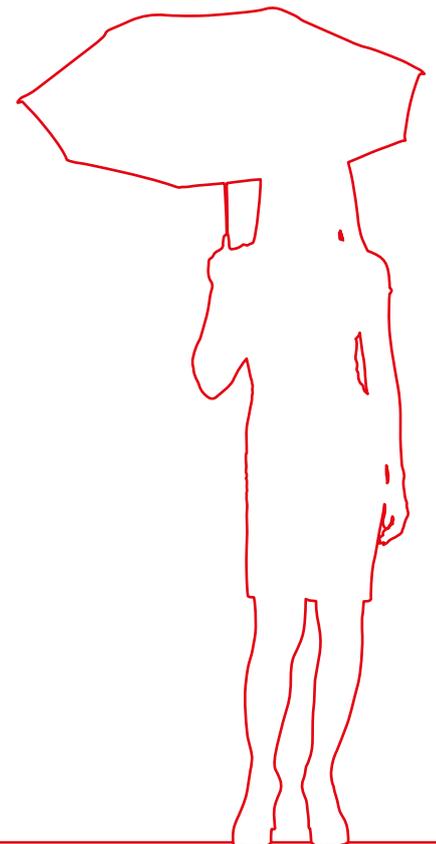


Introduction

Dans la grande majorité des pays, le travail du sexe est criminalisé et n'est pas reconnu comme un travail. Les travailleurSEs du sexe¹ n'ont donc aucun droit du travail, n'ont pas accès aux services financiers, sont davantage vulnérables à la violence et davantage exploités, sont stigmatisés, discriminés et rencontrent de nombreux obstacles pour accéder à la justice. Elles/ils sont confrontés à des risques multiples dont la marginalisation sociale, la violence et des problèmes de santé. Ces facteurs de risques empêchent les travailleurSEs du sexe d'améliorer leurs conditions de vie et de travail et d'atteindre la sécurité économique. Par ailleurs, ils/elles n'ont qu'un accès très limité aux comptes bancaires ou aux comptes épargne, on leur refuse les prêts ou toute forme de crédit, ils/elles ne peuvent pas avoir une assurance et elles/ils ne peuvent pas bénéficier d'une retraite ou d'autres avantages dont bénéficient les autres travailleurSEs. La pandémie du COVID-19 a révélé à quel point les travailleurSEs du sexe sont invisibles, précaires et vulnérables ; une situation qui résulte du refus de la plupart des États de reconnaître l'activité des travailleurSEs du sexe comme un travail légitime et de leur offrir la sécurité et les protections du travail auxquelles elles/ils ont droit.

Pourtant, nombreux sont les programmes pour l'émancipation économique des travailleurSEs du sexe qui se concentrent sur leur « réinsertion » au lieu de promouvoir leur sécurité économique. Ils n'impliquent pas les travailleurSEs du sexe dans la conception des programmes et ne proposent pas de programmes de qualité, respectueux des droits humains, qui répondent aux besoins des travailleurSEs du sexe. Parallèlement, les programmes dirigés avec succès par des travailleurSEs du sexe sont souvent ignorés et manquent de financement ; leur développement et leur mise en œuvre ne sont aussi que rarement envisagés. Pour combattre la discrimination et l'exclusion qui alimentent l'insécurité économique des travailleurSEs du sexe, il est nécessaire qu'elles/ils puissent avoir d'autres sources de revenus réalistes et de leur garantir l'accès aux services financiers dont l'accès à un compte courant, à un compte épargne et au crédit. Le présent guide communautaire s'attache à rappeler les points principaux soulevés par le document d'information sur les programmes pour l'émancipation économique respectueux des droits et dirigés par les travailleurSEs du sexe ; il identifie aussi les bonnes pratiques et donne des recommandations.

... ils/elles n'ont qu'un accès très limité aux comptes bancaires ou aux comptes épargne, on leur refuse les prêts ou toute forme de crédit, ils/elles ne peuvent pas avoir une assurance et elles/ils ne peuvent pas bénéficier d'une retraite ou d'autres avantages dont bénéficient les autres travailleurSEs.



¹ Note du traducteur : Dans ce document la forme féminine est délibérément ajoutée au masculin du substantif « travailleur » ainsi qu'à d'autres substantifs, adjectifs, déterminants et participes passés de façon à ne pas rendre les femmes « invisibles » sachant qu'il est reconnu que la majorité des travailleurs du sexe sont des femmes. Cette décision n'a pas pour but d'exclure les travailleurs du sexe, hommes ou transgenres, mais d'inclure au contraire une majorité, tout en restant stylistiquement cohérent et lisible.



Les instruments internationaux de défense des droits humains

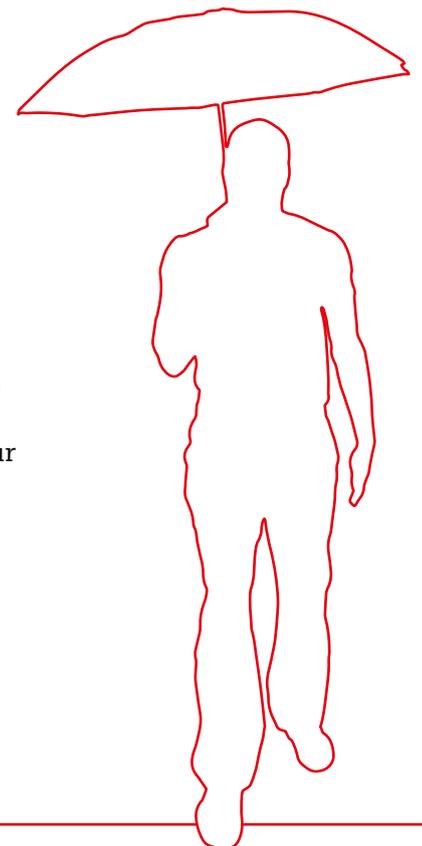
Le droit au travail est un droit fondamental inscrit dans la Déclaration des droits de l'homme. Différentes déclarations protègent le droit de choisir son emploi, le droit à la sécurité sociale, le droit de travailler dans des conditions équitables et en toute sécurité ainsi que le droit pour les femmes de travailler dans des conditions égales à celles des hommes et à rémunération égale, le droit à la liberté syndicale et aux prestations sociales notamment aux congés parentaux payés ou accompagnés de prestations sociales appropriées. Ces dispositions sont élargies et rendues juridiquement contraignantes dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Et pourtant, la criminalisation et la non reconnaissance du travail du sexe comme un travail favorisent l'exploitation au sein de l'industrie du sexe et se manifestent pas la violation de ces droits. N'ayant aucun statut légal, les travailleurSEs du sexe n'ont pas la possibilité de signaler à la police les discriminations, le harcèlement et les abus dont elles/ils sont victimes sur leurs lieux de travail. Ils/elles ne bénéficient d'aucune protection au travail, n'ont pas de sécurité sociale et ne sont couvertEs par aucune assurance.

L'impact de la criminalisation du travail du sexe sur l'émancipation économique

Le fait de travailler dans un environnement criminalisé a des conséquences graves pour les droits humains des travailleurSEs du sexe, pour leur sécurité financière et leur émancipation économique. L'illégalité du travail du sexe permet aux États et aux employeurs de négliger leurs responsabilités envers les travailleurSEs et parfois même de les exploiter ou de profiter d'elles/eux par l'intermédiaire d'amendes arbitraires ou en ne leur versant pas leur salaire. Certains fonctionnaires corrompus tirent avantage du statut légal précaire des travailleurSEs du sexe et les maltraitent et/ou leur extorquent de l'argent en leur infligeant des amendes ou en exigeant des pots-de-vin.

L'accès au crédit, à la sécurité sociale, aux prestations sociales et même à la citoyenneté reposant largement sur le statut professionnel formel d'une personne, l'absence de reconnaissance du travail du sexe alimente le cercle vicieux de l'insécurité économique. L'invisibilité du travail du sexe se traduit parfois par l'exclusion des travailleurSEs du sexe des aides de l'État et de ressources financières qui pourraient leur permettre de planifier leur futur, d'assurer un revenu, de démarrer une entreprise si elles/ils le souhaitent et d'économiser l'argent qu'ils/elles gagnent. L'invisibilité du travail du sexe a également un impact sur leur capacité à former des associations ou des syndicats.

L'accès au crédit, à la sécurité sociale, aux prestations sociales et même à la citoyenneté reposant largement sur le statut professionnel formel d'une personne, l'absence de reconnaissance du travail du sexe alimente le cercle vicieux de l'insécurité économique.



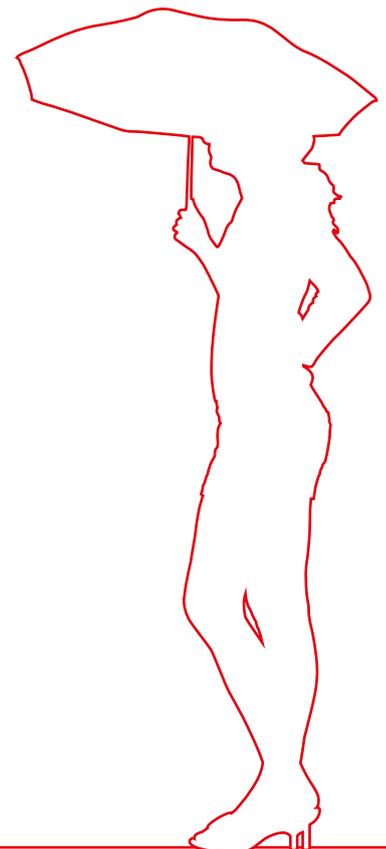


Les financements ne sont pas distribués de façon équitable parce que le travail du sexe est criminalisé et cela va directement à l'encontre de l'émancipation économique des travailleurSEs du sexe. Les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe n'ont souvent pas les financements dont elles ont besoin pour assurer le fonctionnement de l'organisation et proposer aux travailleurSEs du sexe des services à long terme sur lesquels les travailleurSEs du sexe peuvent compter. Dans des contextes criminalisés, les travailleurSEs du sexe n'ont souvent pas d'autre choix que de se tourner vers des programmes proposés par des communautés religieuses, des féministes fondamentalistes ou des organisations abolitionnistes qui adoptent une approche de « sauvetage et réinsertion » et considèrent que pour s'émanciper économiquement, les travailleurSEs du sexe doivent sortir de l'industrie du sexe mais qu'il n'est pas nécessaire qu'elles/ils participent de façon significative à la mise en œuvre de ces programmes.

Les initiatives pour l'émancipation économique dirigées par des travailleurSEs du sexe

Les programmes pour l'émancipation économique dirigés par les travailleurSEs du sexe et respectueux de leurs droits offrent des outils en lien avec la sécurité sociale, l'épargne, la planification économique et la retraite, les conseils en matière d'impôts, des cours pour renforcer leurs compétences ou en acquérir de nouvelles, les échanges de connaissances entre travailleurSEs et, si elles/ils le désirent, un plan d'action structuré pour quitter l'industrie du sexe et travailler dans d'autres secteurs. Les programmes dirigés par les travailleurSEs du sexe qui sont efficaces ont en commun de donner la priorité aux travailleurSEs du sexe et à leurs perspectives à tous les niveaux, que ce soit pour l'identification des besoins, l'élaboration, la mise en œuvre ou l'évaluation des initiatives. Il est impératif que les programmes pour l'émancipation économique soient gérés par les travailleurSEs du sexe elles/eux-mêmes et qu'ils adoptent une approche s'efforçant de donner aux travailleurSEs du sexe le pouvoir économique de faire des choix informés sur leur vie, y compris leur santé sexuelle, et qu'ils ne les obligent pas à quitter l'industrie du sexe. En adoptant une approche de respect des droits humains, ces initiatives ont eu un impact significatif à long terme sur les vies des travailleurSEs du sexe. Elles ont permis d'améliorer leurs conditions de travail mais leur ont aussi donné les outils pour qu'elles/ils puissent accéder de façon plus autonome à un large éventail de services et au droit à la citoyenneté.

Les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe n'ont souvent pas les financements dont elles ont besoin pour assurer le fonctionnement de l'organisation et proposer aux travailleurSEs du sexe des services à long terme sur lesquels les travailleurSEs du sexe peuvent compter.





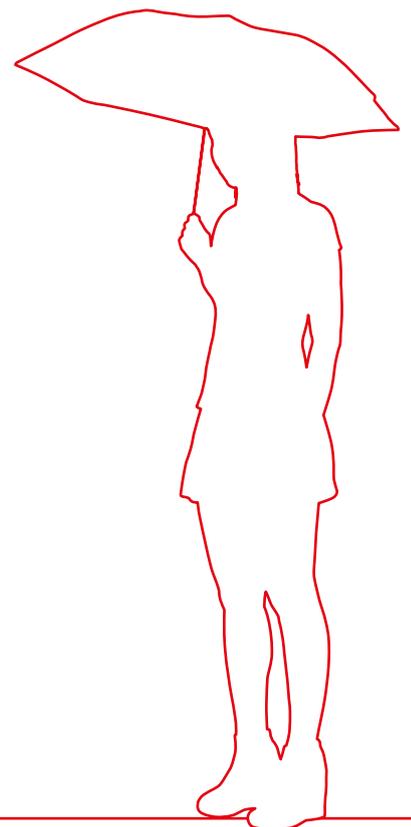
Les recommandations

- Décriminaliser tous les aspects du travail du sexe
- Les programmes pour l'émancipation économique doivent respecter les droits humains
- Les programmes pour l'émancipation économique doivent être accessibles
- Garantir la participation significative des travailleurSEs du sexe
- Les projets pour l'émancipation économique doivent offrir la possibilité de percevoir un revenu complémentaire et proposer des options réalistes dont les revenus sont équivalents à ceux du travail du sexe
- Respecter les compétences existantes des travailleurSEs du sexe et leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences à partir de celles qu'elles/ils ont déjà
- Il faut financer le fonctionnement des organisations de travailleurSEs du sexe à long terme et que ces financements soient souples

Conclusion

La criminalisation et la non reconnaissance du travail du sexe comme un travail légitime sont responsables de l'insécurité économique dont souffrent les travailleurSEs du sexe. Elles/ils ne peuvent pas obtenir le statut officiel de travailleurSE parce que leur travail est illégal et/ou invisible et sont donc exclus de la sécurité sociale, n'ont pas accès aux services financiers, n'ont pas de droits du travail et n'ont pas la possibilité de former des syndicats ou des coopératives. Il est impératif, pour que les programmes pour l'émancipation économique soient un succès, qu'ils soient gérés par les travailleurSEs du sexe elles/eux-mêmes et qu'ils adoptent une approche s'efforçant de donner aux travailleurSEs du sexe le pouvoir économique de faire des choix informés sur leur vie et leur travail, y compris leur santé sexuelle, et qu'ils ne les obligent pas à quitter l'industrie du sexe.

Il est impératif, pour que les programmes pour l'émancipation économique soient un succès, qu'ils soient gérés par les travailleurSEs du sexe elles/eux-mêmes et qu'ils adoptent une approche s'efforçant de donner aux travailleurSEs du sexe le pouvoir économique de faire des choix informés sur leur vie et leur travail ...



Le Réseau mondial des projets sur le travail du sexe travaille avec des consultants régionaux, des consultants mondiaux et des informateurs clés nationaux dans le cadre de la stratégie qu'il adopte pour garantir que les revendications locales des travailleurSEs du sexe et des organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe soient entendues.

Les guides communautaires offrent un résumé du contenu des documents d'information du NSWP. De plus amples informations et références se trouvent dans les documents d'information qui les accompagnent.

Le terme « travailleurSE du sexe » reflète la grande diversité de la communauté des travailleurSEs du sexe. La liste n'est pas exhaustive mais cette communauté compte notamment : les femmes, les hommes et les personnes transgenres travailleurSEs du sexe, les travailleurSEs du sexe lesbiennes, gays et bisexuelLEs, les hommes travailleurs du sexe s'identifiant comme hétérosexuels, les travailleurSEs du sexe vivant avec le VIH ou d'autres maladies, les travailleurSEs du sexe usagerÈRES de drogues, les jeunes adultes travailleurSEs du sexe (entre 18 et 29 ans), les travailleurSEs du sexe avec et sans papiers ainsi que les personnes déplacées et les réfugiés, les travailleurSEs du sexe vivant dans les zones rurales et dans les zones urbaines, les travailleurSEs du sexe handicapÉs et les travailleurSEs du sexe qui sont en détention ou en prison.



nswp Réseau Mondial des Projets sur le Travail Sexuel

Promouvoir la Santé et les Droits Humains

The Matrix, 62 Newhaven Road, Edinburgh, Scotland, UK, EH6 5QB
+44 131 553 2555 secretariat@nswp.org www.nswp.org/fr

Le NSWP est une société privée à but non lucratif et à responsabilité limitée.
Société No. SC349355

PROJET SOUTENU PAR :

BRIDGING THE GAPS
Health and rights  for key populations

 **ROBERT
CARR
FUND**
for civil society
networks

NSWP est partenaire de l'alliance des organisations qui forment *Bridging the Gaps* – santé et droits pour les populations clés. Ce programme unique s'attache à répondre aux difficultés fréquemment rencontrées par les travailleurSEs du sexe, les usagers et usagères de drogues et les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres victimes de violations de leurs droits humains ; il facilite aussi l'accès à des services de lutte contre le VIH et de santé dont ils ont besoin. Voir www.hivgaps.org pour plus d'informations en anglais.

